République Française
Commune de MORNAY-BERRY
Département Cher

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
Le : 19/07/2024
et publication ou notification du : 19/07/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 16 juillet 2024

Nombre de membres : - Afférents : 11 - Présents : 8 - Qui ont pris part au vote : 8
Vote : A l'unanimité : - Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19 / 07/ 2024
Et publication et notification du : 19/ 07 /2024

L'an 2024, le 16 juillet 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/07/2024.

Présents : Mesdames Violette FERNANDES Maire, Vinciane HOLLIER, Messieurs Nicolas MILLET, Guy LACOUDRE, Nicolas ANCLIN, Paul DELUGE, Michel VACHERON, Bernard CHIVAILLE

Excusé(s) ayant donné procuration : Jean-Claude LEBAS à Violette FERNANDES, Alain PLANCHON à Nicolas MILLET

Absents : Ingrid YENK

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas MILLET

2024-0014 SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire informe que le Département du Cher en date du 21mars 2024 sollicite la commune pour participer au Financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe depuis le transfert de compétence consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en direction des personnes défavorisées.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte de participer pour l'année 2024 pour un montant de 90,00€ à l'ensemble du dispositif F.S.L. ;
- Dépense imputée en section Dépenses de Fonctionnement au compte 65568 ;
- Mandate Madame le Maire pour établir et signer tout document relatif à cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801543-20240719-2024_0014-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/07/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme :

En mairie, le 16/07/ 2024
Le Maire,
Violette FERNANDES

MAIRIE DE MORNAY-BERRY 18 (Cher)

Le secrétaire de séance,
Nicolas MILLET